

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte rendu de la réunion du 10 mai 2010

PRESENTS : Mmes Evelyne BERTHOUIN, Stéphanie DELGUTTE, Catherine GAUFICHON, Dany MICHAUD, Anne-Marie PROUST, Véronique SURAUT, Maryse TEXIER ; MM. Daniel BAUDOIN, Jean BOULAIS, Thierry BUREAU, François BRIAND, Jean-Jacques CANTEAU, Bertrand DUFOURCQ, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Gaëtan GIBAUT, Pascal GONNORD, Alain LAUDES, Joël MAGNERON, Jean-Pierre MIGAULT, René PACAULT, Norbert PRINTEMPS, Adrien PROUST, Gilbert POUGNARD, Claude ROULLEAU, Thierry ROUSSEAU, Didier SAVIN, Daniel VEILLET.

EXCUSES : Jean-Martial FREDON, Laurent GONNORD et Jacky THUBIN.



Monsieur Claude ROULLEAU ouvre la séance en sa qualité de Président et remercie les délégués de leur présence.

Monsieur le Président soumet au Conseil le compte rendu de la séance du 12 avril 2010. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité en l'état.

1 – Développement économique

1.1 Multiservices de la Foye Monjault

Pour faire suite à l'avis émis par la Commission chargée de l'analyse des offres concernant les travaux pour l'aménagement d'un commerce multiservices à la Foye Monjault, Monsieur le Président propose aux membres du conseil l'attribution des marchés pour chaque lot précisé dans le tableau ci-après pour :

Intitulé du lot	Nom entreprise retenue	Montant HT
Lot n° 1 gros-œuvre /VRD	MAZET	87 963.12
Lot n° 2 charpente bois	POUGNAND	7 789.98
Lot n° 3 couverture-zinguerie	MAZET	10 522.63
Lot n° 4 Serrurerie-Métallerie	ROBIN	9 144.00
Lot n° 5 Menuiserie extérieure en alu	MOYNET ALU	22 526.00
Lot n° 6 Doublage-Cloisons-Isolation- Faux plafond	TECHNISOL	10 187.03
Lot n° 7 Menuiseries intérieures	ARNAUD MENUISERIES	24 708.49
Lot n° 8 Carrelage-Faïence	TECHNISOL	15 925.73
Lot n° 9 Peinture	ACRYCOLOR	6 200.07
Lot n° 10 Electricité CF et Cf	OUVARD	24 831.95
Lot n° 11 Chauffage-Ventil-Plomb-Sanit	BRUNET	22 975.00
Lot n° 12 Equipements cuisine <i>Tranche ferme</i>	ERCO	10 015.00
Lot n° 12 Equipements cuisine <i>Tranche conditionnelle</i>	ERCO	13 235.00
Montant total € HT		266 024.00

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

1.2 ZA “Les Petits Affranchiments” Beauvoir sur Niort

Monsieur le Président suite à l’avis favorable de la Commission d’Appel d’Offre sollicite l’autorisation du Conseil pour signer avec la société EUROVIA un avenant portant dépense supplémentaire pour un montant de 3 252.10 €/HT.

Après délibération à l’unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

1.3 ZA “Les Grolettes” Fors

Monsieur le Président sollicite l’autorisation du Conseil pour signer avec la société SOHETRA un avenant (n°3) au marché de travaux concernant la ZA Les Grolettes à Fors.

Cet avenant se traduirait par une moins value de 1 677.80 €/HT.

Après délibération à l’unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition.

1.4 ZA La Fiée des Lois à PRAHECQ - cession AB 63

Sur demande de Monsieur Philippe ADLINE, gérant de la société NIOREX, le Président propose au conseil de lui céder la parcelle AB 63, issue de la parcelle AB 38 siège du lotissement référencé DP 79 216 09 S 0020, afin de lui permettre d’y implanter son activité de plasturgie (extrusion de profilés). Le projet comprend la construction d’un bâtiment d’environ 500 m².

Le conseil, après délibération à l’unanimité, décide :

- de céder la parcelle AB 63 d’une contenance de 1 387 m² à Monsieur Philippe ADLINE (ou toute société qu’il pourra constituer pour ce projet) afin d’y implanter son activité de plasturgie ;
- au prix de 5.34 €/m², TVA sur marge en sus ;
- notant que les raccordements sont à charge du candidat ;
- de mandater M. Jean-Martial FREDON (M. Alain FORT, suppléant), pour la signature des actes ;
- et d’autoriser le candidat à déposer une demande de permis de construire anticipée.

Pour mémoire, le notaire dépositaire des pièces du lotissement est l’étude BOUTINEAU à Prahecq.

1.5 PAEPC ZAC

1.5.1 Acquisition ZX 55 Saint Symphorien

Compte tenu de l’avancement du Parc d’Activités et de l’opération d’assainissement collectif, le Président propose au Conseil l’acquisition de la parcelle ZX 55, d’une contenance de 1 761 m², actuelle voix d’accès aux Etablissements De Sangosse sur Saint Symphorien et leur appartenant. Cette voirie pourra ainsi desservir la future STEP (station d’épuration) et les lots économiques voisins.

Le Conseil, après délibération à l’unanimité, décide :

- d’acquérir la parcelle ZX 55 sur St Symphorien ;
- auprès des Etablissements De Sangosse dont le siège social est domicilié à Bonnel – BP 5 – PONT-DU-CASSE (47480) ;
- au prix de 10 €/m², à l’issue des négociations menées par René PACAULT ;
- de désigner l’étude BOUTINEAU pour l’établissement des actes ;
- et de mandater M. René PACAULT (M. Bertrand DUFOURCQ, suppléant) pour la signature desdits actes.

1.5.2 Lotissement économique sur St Symphorien sur ZX 75 & 79 (« Est »)

Considérant :

- les demandes des entreprises actuellement en cours auprès de la CCPC ;
- les disponibilités actuelles en terrains viabilisés, notamment l'entité constituée par les parcelles ZX 75 & 79 d'une superficie totale de 71 651 m², propriété de la CCPC ;
- la réforme du code de l'urbanisme et plus particulièrement la réforme des autorisations d'urbanisme (ordonnance 2005-1527 et décret 2007-18) ;

et sur proposition du Président le conseil, après délibération à l'unanimité, décide de :

- créer un lotissement d'environ 9 500 m² sur l'ensemble ZX 75 & 79 à St Symphorien, sous régime de la déclaration préalable ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles ;
- désigner l'étude BOUTINEAU, notaire à Prahecq, pour le dépôt des pièces ;
- de mandater M. René PACAULT (M. Bertrand DUFOURCQ, suppléant) pour la signature des actes.

1.5.3 Cession de terrain à C.M.N.

Les « Constructions Métalliques Niortaises » (C.M.N.), activité de fabrication de profilés-soudés-reconstitués de très grande portée, se sont créées en s'installant sur la parcelle ZX 70 sur St Symphorien, avec une intention d'extension future.

Subséquentement d'une part à la délibération du conseil du 21/11/05 qui avait arrêté les modalités de l'implantation première et de l'agrandissement ultérieur et, d'autre part, aux récents contacts avec C.M.N, le Président propose au conseil de passer à la seconde phase de ce projet.

Concernant le principe de réservation de terrain tel qu'adopté en 2005, l'entreprise a fait connaître que les problèmes liés à la crise économique l'amènent à davantage s'orienter vers une stratégie de diversification plutôt qu'au développement de l'activité de base. La demande pour cette seconde phase est cependant confirmée, portant sur une superficie plus modeste que la première, de l'ordre de 3 700 m², prévoyant la construction d'un bâtiment d'environ 1 000 m².

En conséquence et sur proposition du Président le conseil, après délibération à l'unanimité, décide de céder pour l'extension des Constructions Métalliques Niortaises un terrain selon les modalités suivantes :

- acheteur : SCI "Sud Poitou Immobilier", domiciliée 22 rue Louis Lavergne à LOUDEAC (22600) ;
- parcelle d'environ 3 700 m² dans le prolongement au nord de leur parcelle actuelle cadastrée ZX 70 (soit approximativement 146 m sur 26 m de façade routière) ;
- à diviser dans le lotissement DP en cours de constitution sur parties des parcelles ZX 75 & 79 ;
- au prix de 10 €/m², TVA à la marge en sus ;
- les éventuels raccordements qui seraient nécessaires au pétitionnaire seront à sa charge ;
- précisant que ce terrain peut permettre un raccordement électrique triphasé de 36 KVA ;

Etant par ailleurs rappelé que le notaire dépositaire des pièces du lotissement est l'étude BOUTINEAU à Prahecq le conseil, après délibération à l'unanimité :

- désigne M. René PACAULT (M. Bertrand DUFOURCQ, suppléant) pour la signature des actes ;
- et autorise le candidat à déposer une demande de permis de construire anticipée.

1.5.4 Lotissement économique sur St Symphorien sur ZX 38 & YK 33 (« Ouest »)

Considérant :

- les demandes d'installations d'entreprises actuellement en cours auprès de la CCPC ;

- les disponibilités actuelles en terrains viabilisés, notamment l'entité constituée par les parcelles ZX 38 & YK 33 d'une superficie totale de 124 586 m², propriété de la CCPC ;
- la réforme du code de l'urbanisme et plus particulièrement la réforme des autorisations d'urbanisme (ordonnance 2005-1527 et décret 2007-18) ;

et sur proposition du Président le conseil, après délibération à l'unanimité, décide de :

- créer un lotissement d'environ 4 500 à 5 000 m² sur l'ensemble ZX 38 & YK 33 à St Symphorien, sous régime de la déclaration préalable ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles ;
- désigner l'étude BOUTINEAU, notaire à Prahecq, pour le dépôt des pièces ;
- de mandater M. René PACAULT (M. Bertrand DUFOURCQ, suppléant) pour la signature des actes.

1.5.5 Cession de terrain J. POUSSARD

Considérant la demande de M. Jacques POUSSARD, professionnel du chauffage domicilié 6 rue de la Forge à Bassée sur Frontenay Rohan Rohan (79270), qui souhaite acquérir un terrain pour y implanter un bâtiment d'environ 400 m² dédié à son activité de négoce en bois de chauffage, le conseil, sur proposition du Président et après délibération à l'unanimité, décide de lui céder un terrain selon les modalités suivantes :

- parcelle d'environ 1 400 m² (soit approximativement 51 m sur 26 m de façade routière) ;
- à diviser dans le lotissement DP en cours de constitution sur des parties des parcelles ZX 38 & YK 33 ;
- au prix de 15 €/m², TVA à la marge en sus ;
- avec raccordements aux réseaux à charge du pétitionnaire ;
- et précisant que ce terrain peut permettre un raccordement électrique triphasé de 36 KVA.

Etant par ailleurs rappelé que le notaire dépositaire des pièces du lotissement est l'étude BOUTINEAU à Prahecq le conseil, après délibération à l'unanimité :

- désigne M. René PACAULT (M. Bertrand DUFOURCQ, suppléant) pour la signature des actes ;
- et autorise le candidat à déposer une demande de permis de construire anticipée.

1.6 BRDE (Bourses Régionales Désir d'Entreprendre)

Monsieur Gaëtan MARTEAU de Prissé la Charrière souhaite créer une SARL de transport de marchandises et sollicite une BRDE de 4 000 €, essentiellement dédiée à l'acquisition de matériel informatique.

Dans le cadre du dispositif régional et sur proposition du Président ;

- après préparation avec l'Atelier de la Création (assistant technique : Mission Locale JSDS) ;
- et avant transmission au Conseil Régional pour décision ;

le conseil, après délibération à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande.

2 – ALSH

2.1 Tarifs des séjours de vacances

Monsieur le Président propose les tarifs suivants pour les séjours courts et séjours vacances dans le cadre des activités des centres de loisirs. Ces tarifs seraient appliqués du 5 juillet au 30 juillet 2010 inclus.

Tarifs séjours courts et séjours vacances

Affiliés CAF

QF 1 : 28 € - participation CAF =	19.00 €
QF 2 : 28 € - participation CAF =	22.00 €
QF 3 : 28 € - participation CAF =	25.00 €
QF 4 : 28 € - participation CAF =	27.50 €

Affiliés MSA

T 1 : 28 € - participation MSA =	0.00 €
T 2 : 28 € - participation MSA =	0.00 €
T 3 : 28 € - participation MSA =	0.00 €
T 4 : 28 € - participation MSA =	6.00 €
T 5 : 28 € - participation MSA =	10.00 €
T 6 : 28 € - participation MSA =	28.00 €
Autres régimes (SNCF, EDF, GDF, ...)	28.00 €
Tarif hors CCPC	56.00 €

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent ces propositions.

Monsieur le Président précise que les cinq CLSH seront ouverts cet été du 5 au 31 juillet. Il ajoute que l'ALSH de Fors ouvrira du 2 au 6 août 2010 et que celui de Beauvoir sur Niort, à titre expérimental, ouvrira du 23 août au 1^{er} septembre 2010.

Monsieur le Président informe le Conseil que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) a décidé de faire évoluer les tranches du quotient familial relatives aux aides de loisirs. L'évolution se présente ainsi :

- QF1 qui était de 0 € à 460 € passe de 0 € à 550 €
- QF2 qui était de 461 € à 770 € passe de 551 € à 770 €

2.2 Demande de subvention

Dans le cadre du projet "l'écocitoyenneté et les gestes utiles" au sein de nos ALSH, Monsieur le Président propose l'achat de matériel relatif à ce projet pour la mise en œuvre prévue pour l'été 2010.

Le matériel nécessaire serait :

- En investissement l'achat de 5 ordinateurs et 5 imprimantes multifonctions (copieur/scanner) dans le but de limiter la production de papier pour un montant estimé de 5 000 €,
- En fonctionnement l'achat du Matériel pédagogique dans le but de limiter "le jetable" pour un montant estimé de 4 500 €

(gobelets non-jetables, pichets, gourdes, jerrycan, linges en tissu, poubelles, composteurs ...).

Monsieur le Président propose de solliciter la CAF d'une part pour une aide d'investissement estimée à 30 % du montant HT et d'autre part pour une aide exceptionnelle de fonctionnement estimée à 70 % du montant HT.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

3 – Adhésion Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres

Monsieur le Président propose le renouvellement de l'adhésion de la CCPC à l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres pour l'année 2010 pour un montant de 186 €.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

4 – Demande de publication et de subvention

4.1 Le 2 Tons sévrien

Monsieur le Président informe qu'il a été sollicité par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Deux-Sèvres pour une publication dans le 2 Tons Sèvriens.

¼ de page : 950.00 €/HT.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

4.2 Le Guide de l'Eté

Monsieur le Président informe qu'il a été sollicité pour une parution dans le Guide de l'Eté 2010 (Nouvelle République).

¼ de page : 687.05 €/HT.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

4.3 ADIL

Monsieur le Président informe qu'il a été sollicité par l'ADIL des Deux-Sèvres pour un montant de 1000 €.

Les membres du Conseil après délibération à l'unanimité se prononcent favorablement pour cette subvention et autorisent Monsieur Le Président à signer tous les documents afférents.

5 – URSSAF

Monsieur le Président informe suite à un contrôle qu'un différent est apparu entre la CCPC et l'URSSAF concernant les repas fournis aux ATSEM et directeurs des ALSH pendant leur temps de travail.

La CCPC considère qu'il ne s'agit pas d'un avantage en nature alors que l'URSSAF considère qu'il s'agit d'un avantage en nature devant être réintégré dans les bases de cotisations.

La commission de recours amiable "URSSAF de Niort" a rejeté la demande de la CCPC au motif que la présence de ce personnel au moment des repas n'est pas prévu conventionnellement ou contractuellement.

Après délibération à l'unanimité les membres du conseil autorisent Monsieur le Président à prendre l'attache d'un Conseil juridique (avocat) et de saisir le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale compétent afin de contester la décision de la commission de recours amiable de l'URSSAF de Niort.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toute procédure devant la juridiction compétente et signer tous les documents afférents à cette affaire.

6.1 SIGIL

Monsieur le Président informe que la Communauté de communes utilise un logiciel de la société SIRAP (EDITOP) pour exploiter la cartographie digitalisée par le SIEDS.

Monsieur le Président informe que le SIEDS a développé son propre outil dont le coût d'utilisation est compris dans la maintenance acquittée par la CCPC auprès du SIEDS.

Il propose donc de mettre fin dans le respect des règles de préavis au contrat de maintenance passé avec SIRAP (à l'exception du module utilisé par le SPANC). Il précise que le SIEDS en relation avec la CCPC organisera des formations pour les utilisateurs dans les communes.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

6.2 Niort Terminal

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 15 février 2010 le Conseil communautaire saisi du protocole d'accord relatif à l'aménagement d'une plateforme multimodale régionale en Deux-Sèvres a émis une réserve à l'article 2 - 6^{ème} alinéas - 3^{ème} point, qu'il souhaitait voir compléter par la formule suivante :

“dans les mêmes conditions que les autres membres du Syndicat mixte”.

Les collectivités signataires pour certaines ayant déjà délibérées sur ce document, Monsieur Jacques MORISSET Président du Syndicat mixte nous informe qu'au regard des délais impartis, il est difficile de procéder à de nouvelles délibérations intégrant la modification souhaitée par Plaine de Courance.

Il est proposé, comme cela l'a été pour RFF (Réseau Ferré de France) qui souhaite également des modifications, que la modification souhaitée par Plaine de Courance soit intégrée sur une annexe lors de la signature de la première convention financière ; annexe qui devra être signée par tous les membres du SMO.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil réservent une suite favorable à ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.